

Rapport de commission permanente des pétitions

"Les oreilles cassées de Mon Repos" - Pour un droit au sommeil de tou.te.s les habitant.e.s

Participants

Membres Conseil communal	Sara Soto Laurent Walther Gianfranco Gazzola Anita Messere Christine Goumaz Paola Richard-de Paolis Graziella Schaller Marlène Voutat Françoise Piron	Présidente Rapporteur
Membres du Conseil communal excusés	Quentin Beausire, Anne Berguerand, Xavier de Haller	
Représentant Municipalité	M. Pierre-Antoine Hildbrand	Directeur Sécurité et Économie
Notes de séance	Frédéric Tétaz	Secrétaire général du Conseil communal
Pétitionnaires	S. Binder, D. Cerqui et crts (332 signatures)	

Lieu, date, durée de la séance

Salle des commissions de l'Hôtel de Ville, Séance du 10.06.21, 1700-1832

Audition de la pétitionnaire, en présence de M. le Municipal

Mme Cerqui distribue le rapport soigné du comité « Les oreilles cassées de Mon Repos » (28 pages) avec images couleurs de la semaine écoulée à chaque commissaire. (Voir annexe)

Les deux représentantes des pétitionnaires sont domiciliées dans l'immeuble qui fait l'angle entre l'avenue Mon Repos et la rue Etraz, au Sud du parc de Mon Repos, à hauteur du parking. Depuis 5 à 6 ans, les nuisances se sont intensifiées. Au début, c'était de la musique le week-end ; au fil du temps, en semaine également ; aujourd'hui toutes les nuits, parfois jusqu'à 0600 du matin.

Elles ont appelé régulièrement la police, ont pris contact avec le municipal en lien avec l'observatoire de la sécurité qui a agit avec les correspondants de nuit et le commandant de la police. Dans l'un des échanges qu'elle a eu avec le municipal, elle le rendait attentif au rapport de l'OMS de 2018 où il est indiqué que le bruit intense est un problème de santé publique.

Mme Cerqui relève que la Ville se concentre principalement sur le bruit des véhicules, par exemple en installant des zones 30 ou en modifiant les revêtements routiers, mais oublie le bruit qui émane des espaces verts. Elle a également relevé que la voirie passe nettoyer les samedis et dimanches matins sur le coup des 0600, ce qui prolonge le tapage nocturne.

Elle considère que ce n'est pas seulement un problème lié aux visiteurs du parc, mais de politique générale autour du bruit. Cela l'a conduite à récolter des signatures entre novembre et décembre 2020. Les pétitionnaires ont écrit aux candidats à la municipalité pour demander leur position sur la politique qu'ils mèneraient contre le bruit. Seul David Payot a répondu.

Le travail des correspondants de nuits dans le quartier est un échec, confirmé par un courrier de décembre 2020 du municipal en charge, expliquant qu'il allait initier un volet répressif. La police passe plus souvent et il y a eu quelques mois plus tranquilles. Mais l'arrivée du printemps a vu la situation empirer.

Au moment de la rédaction de la pétition, Mme Cerqui a constaté que les visiteurs nocturnes contreviennent au règlement général de police pour tapage nocturne, mais aussi aux dispositions réglementaires affichées sur les espaces verts : le mobilier urbain n'est pas respecté, le volume sonore est irrespectueux, de très nombreux déchets jonchent les sols (crachats et jet d'urine sur passants !), activités dangereuses (jet de canettes, de bouteilles et de fûts de bière de 5 litres). Elle se demande si les policiers minimisent le volume entendu par les habitants. Elle note aussi qu'il n'est pas évident d'appeler la police et a l'impression qu'il est demandé au citoyen d'exécuter un travail qui n'est pas le leur et que la situation met l'accent sur la répression et pas la prévention.

Lorsqu'elle appelle la police, il lui est expliqué que le bruit est le dernier motif d'intervention et qu'elle doit parfois attendre longtemps pour une intervention. Elle relève néanmoins les bonnes intentions de la part de la police.

Elle montre deux photos d'affiches dégradées du parc de Mon Repos indiquant qu'il est interdit de mettre de la musique. Elle interprète cette dégradation comme un message de la part des utilisateurs et la voit comme un message de capitulation des autorités. Elle pense que des affiches visibles et restaurées permettraient d'améliorer la situation par des sanctions claires. Elle montre les affiches de Genève Plage où elle estime que les affiches seraient motivantes.

Questions aux pétitionnaires

Une commissaire remercie les pétitionnaires pour leur exposé clair. Elle note que la présence de la police a une influence sur les bruits nocturnes.

Un commissaire abonde. Le problème est commun à plusieurs quartiers. Il voudrait savoir s'il y a des suggestions pour résoudre le problème.

Une commissaire remercie les pétitionnaires pour leur excellente présentation avec des images très récentes bienvenues et relève qu'il y a deux problèmes : le bruit des fêtards qui n'est pas sanctionné, qui empêche le sommeil et le désastre qu'ils laissent par leurs déchets dont doit s'occuper la voirie à 0600. Elle s'attendait à ce que les pétitionnaires n'aient jamais appelé la police et venaient au bureau des pleurs avant d'avoir pris les premières mesures. Les photos montrent que le nombre et la contenance des poubelles ne suffisent pas. Elle rappelle que parfois elles sont déjà pleines et qu'il faut aussi les nettoyer au jet avant de les remettre en place car il y a ceux qui confondent poubelles et toilettes. Il y a encore des petites demi-lunes au centre de Lausanne, d'autres formes de poubelles, notamment avec des fûts (220 litres) et les poubelles en inox dites « requins » à 900 CHF/pièce, sans cendrier, mais pas beaucoup plus grandes que les demi-lunes. Elle a l'impression que la police intervient comme elle le peut en fonction des effectifs. Si plusieurs centaines de personnes sont présentes, il ne lui est pas possible d'agir même avec plusieurs dizaines de policiers. Rien qu'avec un match de foot bruyant au-delà de 2200, les effectifs normaux de police seraient insuffisants.

Mme Cerqui dit qu'il faut un mélange de prévention et répression. La prévention des correspondants de nuit ne fonctionnant pas, elle pense que la communication n'est pas passée. Elle a aperçu le 9 juin des enfants qui ramassaient les mégots. Au-delà de la valeur pédagogique, elle se demande si c'est aux enfants d'effectuer ces tâches.

Mme Binder a évalué environ 200 fêtards. En appelant la police, elle leur a dit qu'il était inutile de ne venir qu'à deux.

Une commissaire dit qu'elle a déposé un postulat pour le remplacement des petites poubelles demi-lunes et demande aux pétitionnaires si elles souhaitent que les parcs soient fermés. Elle note que les nuisances ont commencé avant le COVID et relève que la maison de quartier sous-gare a organisé une collecte de déchets pour nettoyer la colline de Montriond.

Mme Cerqui dit que la situation s'est détériorée depuis 5 ans, que cela commence depuis l'après-midi et que les déchets et le bruit sont liés : cela donne une idée de la fréquentation nocturne.

Mme Binder a évalué à 4 l./personne la quantité de bière à disposition lors d'un début de soirée. Elle se demandait si le fait d'avoir pris des mesures contre les apéritifs organisés dans le parc sous le Mudac n'avait pas une incidence sur le nombre de personnes se retrouvant à Mon Repos. Elle signale par ailleurs que des fêtards arrivent au parc de Mon Repos avec des palettes de fûts de bières !

M. le Municipal relève que des jeunes se sont probablement déplacés du parc devant le Mudac vers Mon Repos.

Lorsque la Municipalité a cherché à faire une mesure du bruit, la pétitionnaire a refusé, ce qui ne met pas en doute le témoignage et la souffrance des riverains. Il dit que l'arrondi au-dessus du parc Mon Repos crée une sorte de réverbération sur les bâtiments situés au Sud.

Il constate que la police devient un service à tout faire lorsque les autres mesures ont échoué. La police ne peut pas s'occuper des déchets ni des heures de ramassage et il ne peut pas donner des directives à des services dont il n'a pas la charge.

Il précise que les nuisances sont dues au nombre de personnes présentes. Il n'a pas beaucoup de solutions rapides à proposer. Le problème du bruit dans le parc du Mudac a été réglé au bout de 5 ans. Une partie de la solution a été de mettre du double vitrage aux fenêtres alentours. Il rappelle qu'il faut trouver des solutions pour concilier les intérêts contradictoires de plusieurs groupes et estime qu'il ne faut pas fermer les parcs la nuit, mais sait que certaines villes ont fait ce choix. Les comportements des usagers nocturnes du parc de Mon Repos sont les mêmes que ceux de Vidy. La police dispose d'outils pour amender ceux qui circulent en voiture dans des zones interdites, mais pas pour agir sur le bruit autre. Les correspondants de nuit ne peuvent pas sanctionner. Il n'a pas les cartes en main pour régler la situation avec la police et certaines de ces cartes sont difficiles à actionner : interdiction de consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique ou confiscation des appareils acoustiques par exemple. Il précise que la population qui fréquente ces parcs est composée de gymnasiens.

La solution qu'il préconise est une étude acoustique du bruit, car si le problème vient de la réverbération, cela permet d'identifier des mesures éventuelles. Concernant la propreté, il ne voit que la solution de relever les poubelles plus souvent, comme cela se pratique dans les grandes villes où elles sont ramassées plusieurs fois dans la soirée.

Il est plus dubitatif sur la signalétique. Il relève des comportements similaires après l'ouverture de Genève-Plage, malgré la signalétique que la pétitionnaire évoquait.

Mme Cerqui dit qu'elle a reçu un appel d'un employé de la Ville pour venir faire les mesures après dépôt de la pétition. Elle a compris cela comme une vérification des nuisances, ce qu'elle avait demandé. Au moment de l'appel, occupée par d'autres priorités familiales singulières, elle n'a pas pu accepter la visite. Lorsqu'elle a eu plus de temps, elle a rappelé le service pour faire la mesure. La personne a alors indiqué qu'elle attendait un nouvel ordre de sa hiérarchie.

M. le Municipal dit que les mesures ne servent pas à mettre en cause le témoignage mais à identifier les solutions possibles. Il va faire en sorte de renvoyer une personne pour effectuer ces mesures.

Une commissaire dit qu'il faut une mixité dans les quartiers et respecter aussi bien les besoins de ceux qui veulent faire la fête et de ceux qu'ils veulent avoir de la tranquillité. Elle demande si la solution d'arroser la pelouse en fin de journée pourrait résoudre le problème. La pétitionnaire répond que cela déjà a été tenté, mais sans succès.

Un commissaire s'inquiète de ce que les pétitionnaires ont rapporté : le jet de fûts.

La présidente prend congé des pétitionnaires en les remerciant.

Audition du Municipal sans la présence des pétitionnaires

M. le Municipal dit que la population n'a jamais été si nombreuse à Lausanne, ce qui implique des conséquences. Les jeunes de ce parc ne font pas des actes répréhensibles : il n'y a pas de bagarre. Si le parc devait être fermé, le problème serait reporté. Il relève que l'une des pétitionnaires lui a dit qu'il n'était pas possible de vivre les fenêtres fermées. Il dit que des personnes habitants vers le Tribunal fédéral ne semblent pas avoir signé la pétition et que les cinq premiers signataires de la pétition n'habitent pas Lausanne. Il faut pondérer l'opportunité de faire un rapport-préavis qui partirait sur une fermeture de parc et une interdiction de consommer la nuit.

Une commissaire demande s'il est possible de diffuser de la musique à l'extérieur sans avoir une autorisation pour manifestation de la part du service de l'économie car la diffusion de musique est payante et contrôlée.

M. le Municipal note que la directive sur le parc indique que l'emploi d'appareils de diffusion sonore amplifiés par de fortes puissances est interdit. Techniquement les enceintes utilisées ne sont pas interdites. Ces règles n'ont pas comme conséquence des amendes d'ordre.

La commissaire réplique en relevant que l'expression « forte puissance » est interprétable et n'indique pas de limites claires et demande si les personnes qui ont des palettes de fûts de bière ne pourraient pas être considérées comme ayant organisé une manifestation non déclarée.

M. le Municipal prétend qu'il n'y a pas de manifestation en tant que telle. Les jeunes savent que s'ils veulent rencontrer des copains, il faut venir à Mon Repos.

La commissaire demande ce qui se passerait si le parc était fermé et propose que toutes ces fêtes soient groupées à Vidy puisque ce lieu est déjà saccagé très régulièrement par des « Bottelòn ».

M. le Municipal fait l'hypothèse que les jeunes reviendraient dans le parc sous le Mudac, et d'autres endroits dans le périmètre.

Une commissaire demande s'il est possible de déplacer le problème à un endroit où il y a moins d'habitants, par exemple derrière la Maison de Mon Repos.

M. le Municipal dit qu'il y a déjà du monde à cet endroit. Il y a eu une réflexion pour ouvrir plus de lieux pour les jeunes n'allant pas en discothèque : maison de quartier ou centre d'animation socio-culturel, mais cela pose le problème de la consommation d'alcool.

Une commissaire dit qu'à Genève il a été possible de démotiver les « botellòns » aux par des Bastions car Pierre Maudet a responsabilisé les organisateurs qu'il a trouvés. Elle répète que plus il y a de monde et moins il a de qualité de vie.

Un commissaire demande s'il est envisageable de mettre des panneaux anti-bruit.

M. le Municipal dit qu'il y a eu un problème avec des personnes tombées de hauteurs importantes et une réflexion pour reculer la limite de l'esplanade. Il dit que la piste la plus prometteuse est de mesurer le bruit depuis l'appartement avec fenêtres fermées et d'installer des doubles vitrages. Il souligne que si la Municipalité doit faire un rapport-préavis, il est probable qu'elle ne fasse pas un catalogue de possibilités dans lequel les membres du Conseil piocheraient. Le rapport-préavis serait sans doute plus une proposition réglementaire.

La présidente prend congé du Municipal en le remerciant.

Délibération de la COPET

Un commissaire dit que les problèmes sont typiques des grandes agglomérations et qu'il y a eu des problèmes similaires au Flon, Chauderon et Vidy. Les améliorations ont été obtenues grâce à la présence policière. Il ne plaide pas pour la fermeture des parcs. Bien que solidaire des habitants, il serait pour un rapport de commission qui souligne la solidarité des membres de la commission et propose un renvoi pour étude et communication.

Une commissaire dit que l'idée de fermeture du parc ne ferait que déplacer le problème et que cette pétition demande de résoudre un problème précis pour le parc Mon Repos, mais ne permet pas de parler d'éducation.

Une commissaire demande un renvoi pour rapport-préavis, car la croissance démographique a des conséquences sur la qualité de vie auxquelles il faut des réponses. Il est prévu malheureusement 11'000 personnes de plus en ville prochainement. Il faut donc s'occuper sérieusement de ces problèmes face à l'augmentation de la population. Le rapport-préavis permettra au Conseil communal d'y réfléchir et de ne pas ignorer la situation. Concentrer le problème à un autre endroit, c'est peut-être le reporter, mais c'est aussi le résoudre à d'autres endroits. Elle estime qu'il ne faudrait pas une situation similaire à celle de Mon Repos partout dans la ville et qu'il faudrait la tolérer uniquement à Vidy.

Une commissaire propose aussi un renvoi pour rapport-préavis. Elle comprend les pétitionnaires qui demandent à la Municipalité de trouver une solution.

Un commissaire dit que le public concerné est jeune. Elle dit que des acteurs privés ont essayé de trouver des solutions, notamment en proposant des lieux adaptés, mais cela n'a pas fonctionné. Elle voudrait savoir ce qui a déjà été étudié pour savoir ce qui serait possible en matière de postulat.

Une commissaire plaide aussi pour un renvoi pour rapport-préavis. Elle veut faire en sorte que ce rapport-préavis ne soit pas à la charge unique de la direction de Sécurité et Economie, c'est pourquoi elle dépose un vœu.

Vœu : La commission des pétitions souhaite que la Municipalité sollicite les trois directions : Sécurité et Economies, Finance et Mobilité et Logement, Environnement et Architecture et que celles-ci proposent des solutions.

Les membres de la commission adoptent le vœu à l'unanimité.

Un courrier complémentaire, remis aux commissaires, arrivé 4 jours après la COPET, mentionne que la pétition s'adressait à la Municipalité dans son ensemble et pas uniquement aux services de M. Hildebrand. Par ailleurs, ce courrier indique que les festivités s'accompagnent de plus en plus de comportements dangereux et/ou inadéquats. (Voir annexe.)

Vote : Par 2 voix pour étude et communication et 5 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. a) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis

Lausanne, le 20 juin 2021

Le rapporteur

Anita Messere



Tétaz Frédéric

De: Daniela Cerqui <petitionmonrepos@gmail.com>
Envoyé: lundi 14 juin 2021 06:02
À: Tétaz Frédéric
Objet: pétition bruit Mon-Repos
Pièces jointes: dossier 10.6.2021 _pétition_mon-repos.pdf; lettre_candidats Germond.pdf

Cher Monsieur Tétaz,

Nous tenons, par votre intermédiaire, à remercier pour leur écoute et leurs remarques constructives les membres de la commission des pétitions qui nous ont reçues jeudi 10.06.2021.

Nous sommes pour notre part ressorties de cette séance confortées dans l'idée que nous avons eu raison d'adresser notre pétition en parallèle à la Municipalité et au Conseil Communal. En effet, au vu des propos tenus par M. Hildbrand, qui nous a semblé bien seul, il nous est apparu que la Municipalité, en tant que collectif, n'a toujours pas pris le problème au sérieux dans sa globalité; sans quoi M. Hildbrand ne se serait pas exclusivement concentré sur ce que la police peut ou ne peut pas faire et il nous aurait parlé de la séance de février durant laquelle notre pétition est censée avoir été discutée par la Municipalité, à en croire le courrier reçu à ce moment-là.

En particulier, et nous n'avons malheureusement pas pu le lui dire faute de temps, lors de la discussion portant sur le point de notre dossier concernant la voirie qui vient très tôt le matin le week end pour enlever toutes les traces visibles des fêtes de la nuit, M. Hildbrand nous a dit jeudi que la question de la voirie n'est pas de son ressort, et a laissé entendre qu'il fallait voir ça avec sa collègue Natacha Litzistorf. Réponse aussi tardive que décevante. Tardive parce que nous avons évoqué cette question dans un courriel qui lui a été adressé le 03.07.2020; décevante (et cela non pas de sa part mais de celle de la Municipalité) parce que ce problème étant multidimensionnel, nous attendons justement de la Municipalité qu'elle l'aborde collectivement et transversalement, c'est pourquoi notre pétition a été adressée à toute la Municipalité. M. Hildbrand ne devrait pas avoir à porter tout cela tout seul; ceci d'autant plus que, et nous venons de l'apprendre avec surprise de la bouche d'un représentant des forces de police, cette dernière a pour mission de faire respecter le règlement général de police mais pas les

dispositions relatives aux espaces verts, le SPADOM étant en charge de cela, y compris de l'établissement des contraventions. Or, en ce qui concerne le dossier qui nous occupe, avec des nuisances qui débutent toujours plus tôt dans la journée au fur et à mesure que le temps passe, il est difficile de comprendre comment une solution pourrait être trouvée si le bruit en journée est traité par un autre service que le bruit nocturne.

Nous espérons donc vivement que la décision prise jeudi par la commission des pétitions, dont nous ne connaissons pas encore la teneur, va dans le sens de rappeler à la Municipalité la nécessité d'une prise en charge décloisonnée du dossier, les solutions étant à chercher dans différents dicastères.

Nous restons à disposition pour tout échange ultérieur. En particulier, si un groupe de travail devait se mettre en place pour réfléchir aux solutions à apporter à ce problème de nuisances sonores, qui ne concerne pas que notre quartier, et qui s'accompagne de plus en plus de comportements dangereux et / ou inadéquats, les membres de notre comité sont prêts à s'impliquer pour essayer de trouver des solutions.

Vous trouverez en document attaché, comme convenu, le dossier que nous vous avons présenté jeudi.

Vous trouverez aussi un exemple de la lettre personnalisée que chaque candidat·e· à la Municipalité a reçue en février dernier. Merci de bien vouloir le transmettre pour information aux membres de la commission des pétitions dans la mesure où nous en avons parlé jeudi.

Avec nos remerciements réitérés et nos plus cordiales salutations.

Daniela Cerqui et Sandra Binder, pour le comité "les oreilles cassées de Mon-Repos

pétition pour un droit au sommeil de tou·te·s les habitan·te·s

**rapport à l'attention de la commission des pétitions
du conseil communal de la ville de lausanne**

lausanne le 10 juin 2021

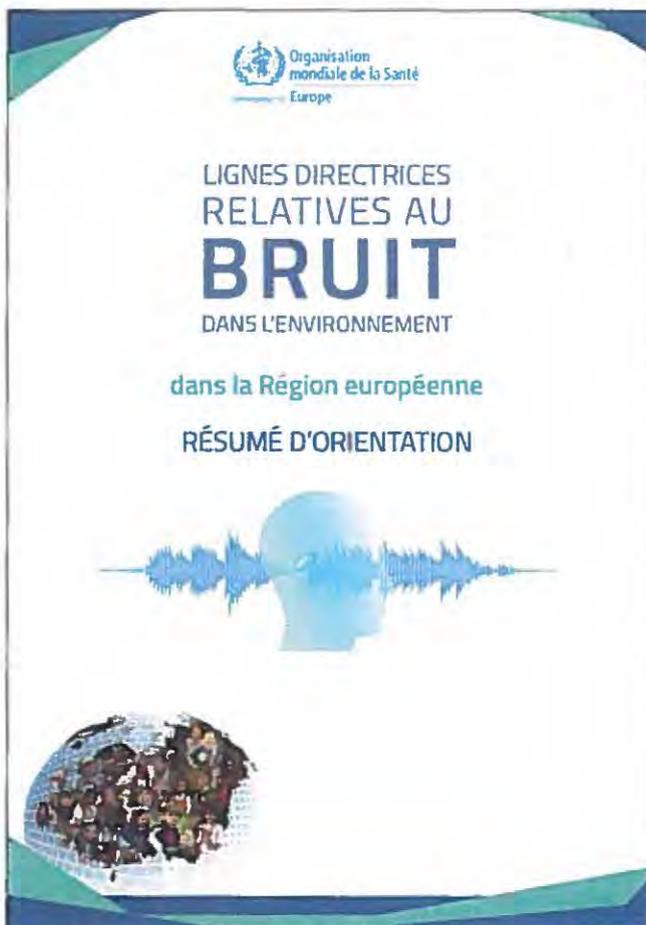
le contexte

Les nuisances sonores (principalement musique et éclats de voix) ont été en augmentation constante ces dernières années sur la terrasse Mon-Repos, allant jusqu'à empêcher les riverains de dormir durant des nuits entières.

La police a souvent été sollicitée, pas toujours avec succès.

Des échanges ont eu lieu avec des responsables de la police, avec l'Observatoire de la Sécurité ainsi qu'avec le Municipal en charge de la sécurité, M. Hildbrand.

Ce dernier a été rendu attentif au rapport publié en 2018 par l'OMS.



Le bruit est un problème de santé publique

<https://www.euro.who.int/fr/health-topics/environment-and-health/noise/publications/2018/environmental-noise-guidelines-for-the-european-region-executive-summary-2018>

En la matière, la Ville de Lausanne se concentre principalement sur le bruit des véhicules (zones 30 en ville la nuit et revêtements routiers). Elle semble moins sensible au BRUIT qui émane des espaces verts.

Par exemple, si le travail des employés de la voirie est indispensable et que nous leur en sommes infiniment reconnaissant-e-s, le fait d'envoyer quelqu'un le dimanche matin à 06:00 ramasser les déchets juste après le départ des fêtards, ce qui prolonge pour nous le bruit de verres qui s'entrechoquent, est le signe d'une politique qui se préoccupe plus de sauver les apparences au lever du jour que du sommeil des habitant-e-s.

Interpelé à ce propos en 2020, M. Hildbrand n'a pas réagi.

la pétition

décembre 2020

Pétition:

Pour un droit au sommeil de tou·te·s les habitant·e·s

Madame, Monsieur,

Les abords de la piscine Mon-Repos sont depuis plusieurs années la source de nuisances sonores importantes; la situation s'est particulièrement dégradée depuis le printemps 2020, obligeant les habitant·e·s des immeubles avoisinants à faire une croix sur leur sommeil. Des gens font la fête, écoutent de la musique et parlent jusqu'au matin presque toutes les nuits sur la terrasse située sur le toit du parking, le reste du parc et les escaliers Perdonnet n'étant pas épargnés. Les nuisances sonores s'accompagnent d'incivilités (œufs et urine contre les façades, déchets jonchant le sol) et d'activités dangereuses (bouteilles en verre lancées par-dessus la balustrade de l'esplanade ou brisées dans le gazon, personnes couchées sur l'Avenue Mon-Repos).

Le travail des correspondant·e·s de nuit et les interventions de la police, souvent sollicitée, sont jusqu'à ici un échec. Si la Ville laisse les parcs ouverts 24/24, elle doit en assumer les conséquences. A l'heure où la tendance est à réduire la vitesse à 30 km/h la nuit, le bruit du trafic ne doit pas être remplacé par celui des fêtard·e·s.

Les soussigné·e·s demandent donc au Conseil communal et à la Municipalité de Lausanne de prendre des mesures adéquates concernant le parc Mon-Repos et ses abords immédiats, afin qu'ils-elles puissent retrouver leur sommeil.



Nom	Prénom	Adresse	Signature

RAPPEL:

tout le monde peut signer une pétition, y compris les personnes mineures et/ou étrangères.

Merci de retourner votre feuille signée (même s'il n'y a qu'une seule signature, c'est toujours utile) dans la boîte aux lettres de l'atelier/magasin de scooters, Rue Etraz 11, 1003 Lausanne, d'ici au 5 décembre.

N'hésitez pas à nous envoyer un email – petitionMonRepos@gmail.com – si vous souhaitez plus de feuilles, en cas de problème pour le relou de votre pétition ou pour toute autre question.

Le comité « les oreilles cassées de Mon-Repos »

point de la situation

6 mois plus tard

Du point de vue politique

La pétition a été déposée le 12 février auprès de la Municipalité et du Conseil Communal, riche de 532 signatures.

Le 15 février 2021, un courrier du secrétariat municipal nous informait qu'une réponse à notre pétition nous parviendrait du service concerné.

En parallèle, nous avons écrit une lettre à chacun-e des candidat-e-s à la Municipalité pour leur demander leur position par rapport aux demandes exprimées dans notre pétition.

Un seul des municipaux élus a pris la peine de nous répondre. Un autre a chargé un policier de venir dans les immeubles concernés pour attester du fait que les nuisances sont bien réelles. Les 532 signataires apprécieront cette marque de confiance.

Le 10 juin 2021, nous sommes reçus par la commission des pétitions du Conseil Communal.

Du point de vue concret

Le travail préventif des correspondants de nuit dans notre quartier est un échec, comme l'a déjà admis M. Hildbrand dans un courrier qu'il nous a adressé le 1^{er} décembre 2020 (oh coïncidence alors que nous étions en plein récolte de signatures).

Ce constat a conduit à des passages policiers spontanés plus fréquents sur la terrasse et dans le parc, ce qui, ajouté à l'hiver qui s'installait, a quelque peu atténué les nuisances durant un temps.

Force est pourtant d'admettre que le problème est loin d'être résolu, même si les forces de l'ordre continuent à passer régulièrement. Au contraire, nous ne sommes plus seulement dans le non respect du Règlement général de police de la Commune de Lausanne (prendre toute précaution utile pour éviter de troubler la tranquillité et le repos d'autrui de 22 heures à 6 heures) mais aussi dans celui des dispositions réglementaire des espaces verts.

Commune de Lausanne

Dispositions réglementaires des espaces verts

Dispositions légales
Règlement général de police (RGP)
Dispositions réglementaires des espaces verts (DREV)

La pratique d'activités, notamment sportives, ne doit pas mettre en danger les autres usagers.

La tranquillité publique ne doit pas être troublée.

Le mobilier urbain doit être respecté.

L'emploi d'appareils de diffusion sonore amplifiée par haut-parleurs de forte puissance est interdit.

Toute atteinte à la flore et à la faune est interdite .

Les feux et les barbecues sont interdits dans les parcs, sauf dans les zones équipées à cette fin, ainsi que dans les espaces verts situés au bord du lac, entre la Chamberonne et la piscine de Bellerive et la zone Vidy-Bourget.

L'usage des grills jetables sur les pelouses et sur et à proximité du mobilier est prohibé.

Le camping et les bivouacs sont strictement interdits.

L'utilisation de pétards et de feux d'artifice est interdite.

Les déchets doivent être emportés ou déposés dans les poubelles. Le tri sélectif doit être respecté lorsqu'il est en place.

Les jeux collectifs de ballon, de badminton, etc. sont tolérés sans nuire à la tranquillité des autres utilisateurs.

Les chaussures à crampons sont interdites.

La pratique du slackline est autorisée sauf pendant la période du 1er mars au 31 mai de chaque année. Les arbres servant de support feront au minimum 40 cm de diamètre; l'écorce et la sangle doivent être séparées par une protection; la sangle doit avoir une largeur minimale de 5 cm et être fixée jusqu'à 60 cm du sol.

Les propriétaires et les détenteurs de chiens sont tenus de se conformer à la signalisation en vigueur.

La circulation des véhicules à moteur est interdite dans les parcs.



Plus d'infos :
Service des parcs et domaines | Tél. 021 315 57 16 | www.lausanne.ch/nature
Police de Lausanne | www.lausanne.ch/police

L a u s a n n e

**Sur la terrasse de la piscine de Mon-Repos
la signalétique est en partie arrachée et le cube est, tout comme un certain nombre
de bancs, sprayé de peinture**

« Le mobilier urbain doit être respecté »



De la musique amplifiée par haut-parleur émanant de différentes sources qui viennent souvent se superposer les unes aux autres est de plus en plus souvent diffusée tout au long de la journée. Nous tenons à votre disposition des enregistrements.

**« La tranquillité publique
ne doit pas être troublée »**

**« L'emploi d'appareils de diffusion
sonore amplifiée par haut-parleur de
forte puissance est interdit »**

État du jardin de la terrasse de la piscine de Mon-Repos

vers la piscine p.ex. vendredi 2 juin 2021 à 16h

« Les déchets doivent être emportés ou déposés dans les poubelles. Le tri sélectif doit être respecté lorsqu'il est en place »



État du jardin de la terrasse de la piscine de Mon-Repos

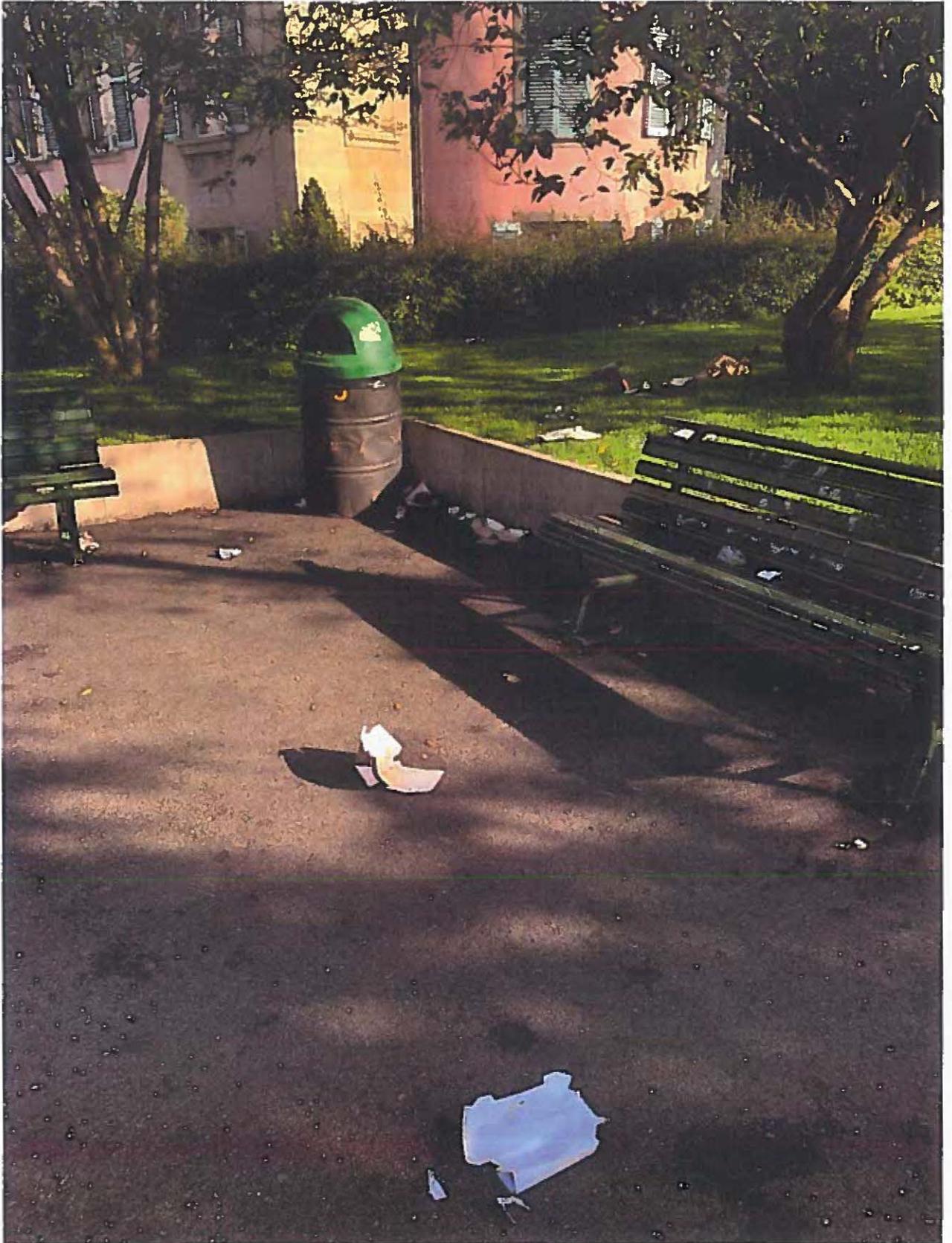
vers la piscine p.ex. vendredi 2 juin 2021 à 16h



jeudi 10 juin 2021

Ce matin comme beaucoup d'autres.

Les déchets d'un groupe d'une quinzaine de personnes qui ont joué au football en écoutant de la musique jusqu'à très tard la veille. Après l'intervention policière que nous avons sollicitée, le bruit a baissé d'un cran, mais juste d'un cran. Comme souvent, les policiers ont soit minimisé le fait que le bruit arrive dans les immeubles environnants de manière amplifiée, soit surestimé leur force de persuasion.

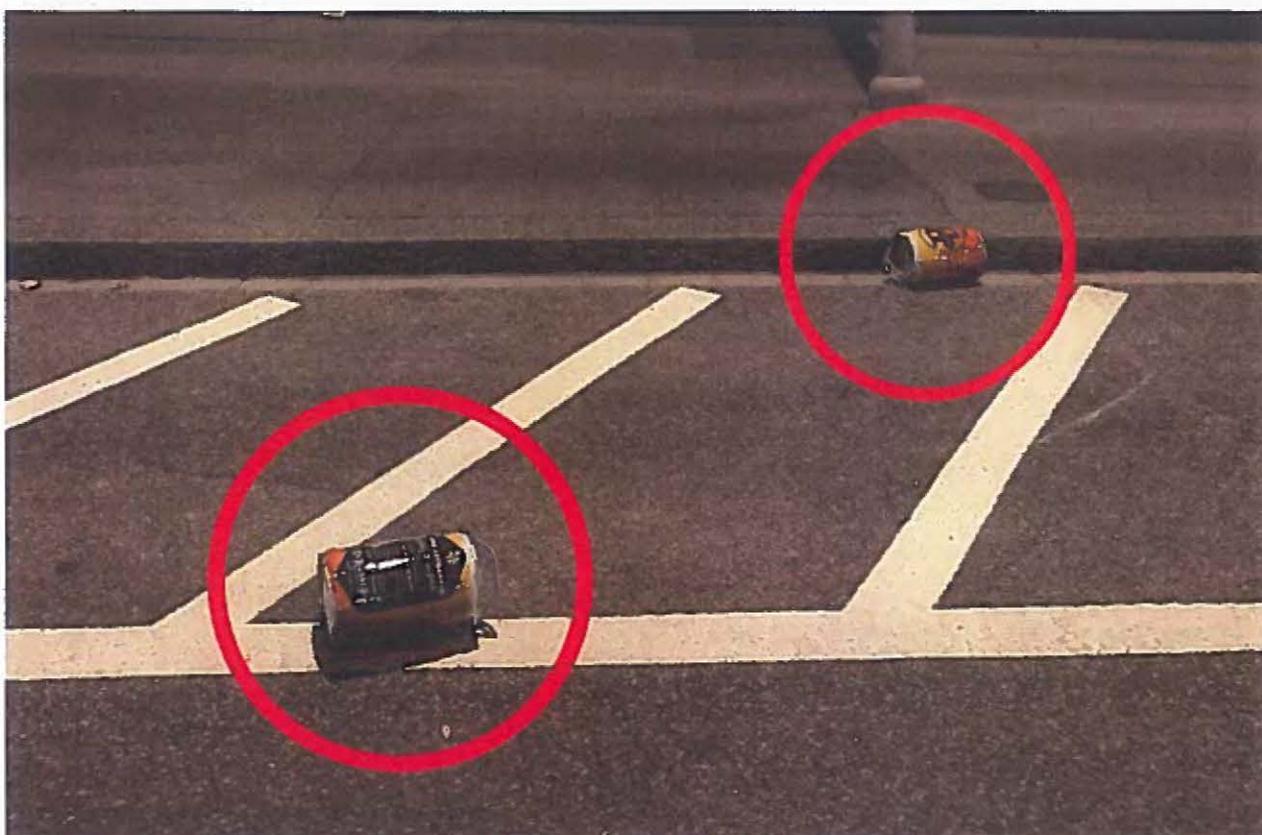


Depuis la terrasse de la piscine sont régulièrement balancés des bouteilles en verres, canettes et même des fûts de bières (5 litres) sur l'avenue Mon-Repos et le trottoir en face, mettant ainsi en danger aussi bien les piétons, les véhicules qui transitent et les véhicules parkés.

Il est déjà arrivé que des personnes descendent se coucher au milieu de l'avenue Mon-Repos ou passent de l'autre côté de la balustrade.

Moins dangereux, mais tout ainsi peu adéquat, certains ont pris depuis des mois l'habitude de cracher (cf lettre page suivante) ou d'uriner sur les passants en contrebas.

« La pratique d'activités, notamment sportives, ne doit pas mettre en danger les autres usagers »





Société immobilière de gestion, de courtage et d'expertise
NOTRE EXPÉRIENCE, VOTRE SOURIRE

COPIE

Municipalité de Lausanne
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Service gérance
N/Réf. Mme C. Rodrigues – 021 321 77 82

Lausanne, le 23 novembre 2020

311310-331312-311314 – avenue de Mon-Repos 6-8-10 - 1005 Lausanne
Plaintes pour tapages nocturnes de nos locataires

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que nous avons été sollicité par nos locataires au sujet de tapages nocturnes tant en semaine que le week-end provenant des abords de la piscine de Mon-Repos. Nous avons même constaté, ayant nos locaux sur place, des jeunes qui attendent des passants de l'avenue de Mon-Repos pour leur cracher dessus.

A cet effet, nous vous remercions de bien vouloir intervenir rapidement et aussi souvent que nécessaire pour régler cette problématique qui incommoder fortement nos locataires et en devient même insupportable pour certains.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration et dans l'attente de vos interventions, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Cogestim SA


Joël Barbosa
Responsable d'agence


Carol Rodrigues
Gérante

www.cogestim.ch

Rue Etraz 5, CP 5719, 1002 LAUSANNE • Rue de Lausanne 33A, 1110 MORGES • Rue Jules-Gachel 5, CP 1284, 1260 NYON
Rue de Lausanne 26, CP 204, 1530 PAYERIE • Grand-Rue 12, CP 1078, 1180 ROLLE • Rue du Casino 3, 1400 YVERDON-LES-BAINS • Grand-Rue 31 A, CP 220, 1814 LA TOUR-DE-PEILZ

MO_801_V1a

uspr_{real}



la responsabilité

Dire aux habitant·e·s, comme cela a été fait dans tous les échanges que nous avons eus avec les autorités, qu'il faut appeler la police revient à reporter sur elles et eux la responsabilité d'agir, ce qui est problématique pour deux raisons:

- 1) ce n'est pas aux citoyen·e·s de faire le travail de la Municipalité**
- 2) c'est mettre l'accent, en aval, sur la répression alors que le problème devrait être réglé en amont, les personnes qui développent ce type de comportement exprimant implicitement une demande à laquelle la Ville ne répond aucunement.**

A cela vient s'ajouter le fait que le bruit étant le dernier sur la liste des priorités officielles de la police, l'intervention peut se faire attendre des heures, voire ne jamais avoir lieu.

En découle le fait que, parfois, l'intervention a lieu au moment où les personnes qui posent problème sont déjà parties, mais d'autres arrivent généralement juste après, différents groupes se succédant au fil du temps. Ou alors, il leur est demandé de baisser le son, mais la musique reprend dès que les agents se sont éloigné·e·s.

**se donner
les moyens ?**

19:11
◀ WhatsApp 📶 📶 🔋

🔒 votrepolice.ch

de voisinage.

Huit propositions pour bien cohabiter

- Diminuer le bruit dès 22h00
- Aviser les voisins lors d'une fête privée
- Éviter les jeux bruyants en soirée
- Moins de basses et de volume sur la chaîne stéréo
- Le soir, parler à voix basse dans et à proximité d'habitations
- Éviter de claquer les portières de voiture
- Ne pas laisser tourner le moteur inutilement à l'arrêt
- Ne pas déplacer des meubles en les poussant

**Le respect des uns + La tolérance des autres
= L'esprit de bon voisinage**

Bruit et trafic routier

Le trafic routier se trouve également à l'origine de certaines nuisances sonores. En effet, des études ont mis en évidence les atteintes à la santé pouvant être engendrées par le bruit des véhicules. C'est d'ailleurs ce qui pousse certaines villes à s'équiper de radar antibruit afin de monitorer ces situations. C'est surtout la nuit

Une affiche signalétique originale de la terrasse Mon-Repos.
Brûlée durant l'automne 2020 et restée telle quelle jusqu'au printemps 2021, puis disparue.
En termes de message, cela ressemble fort à une capitulation de la part des autorités.



signalétique actuelle

parc de Mon-Repos les photos datent de juin 2021

Signalétique existante autour de la terrasse piscine de Mon-Repos

- 1 Entrée côté pont Bessières
- 2 Accès côté est. Il est à noter que les deux accès présentent des signalétiques différentes
- 3 Sortie côté Bessières.
- 4 Entrée Tribunal Fédéral



État du jardin de la terrasse de la piscine de Mon-Repos

« Les déchets doivent être emportés ou déposés dans les poubelles.

Le tri sélectif doit être respecté lorsqu'il est en place »



À l'entrée de la partie supérieure du parc, les signaux laissant entendre que le non respect des règles entraîne une sanction. Cela n'est pas le cas ailleurs.



**exemple
signalétique**

genève plage

Exemple signalétique
Genève plage



Exemple signalétique
Genève plage

